

CaP Finistère

François Hollande
20 mars à 18h30
à Rennes

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 946
VENDREDI 2 MARS 2012

Dispensé de timbrage BREST CTC

PCP : première victoire

« Le projet de réforme de la PCP (Politique commune des pêches) proposé par la Commission européenne dans sa forme actuelle est inacceptable. Il ne prépare en rien un avenir durable pour la pêche française et bretonne », avait prévenu Michaël Quernez, lors de la session du Conseil général du 17 octobre 2011.

proposition de la Commission, alors qu'une majorité de régions s'y étaient montrées hostiles lors des débats. Ce texte a donc suscité un nombre inhabituel d'amendements pour être finalement, purement et simplement, rejeté. Un fait suffisamment rare pour être relevé : il est en effet exceptionnel qu'un rapport de cette institution soit rejeté après avoir franchi l'étape des commissions préparatoires.

Dès l'annonce du projet de réforme, le 13 juillet 2011, Pierre Maille, pour le Département du Finistère et Jean-Yves Le Drian, pour la Région Bretagne, avaient lancé un appel à la mobilisation auprès des députés européens, des instances européennes et nationales, pour préserver la pêche bretonne.

Le 15 février, les défenseurs de pêche bretonne ont remporté une première victoire. A une très large majorité, le rapport de Mieczyslaw Struk (PPE, Pologne) a été rejeté par le Comité des Régions de l'Union Européenne grâce, notamment, aux arguments avancés par Pierre Maille. **« S'il était adopté en l'état, le projet de réforme de la PCP mettrait en péril l'avenir de la pêche »,** estiment la plupart des régions d'Europe.

Juridiquement, l'avis du Comité des Régions n'est que consultatif. Il n'en reste pas moins que le rejet d'un rapport jugé trop favorable à la proposition de la Commission constitue un véritable « appel du pied » au Parlement européen, qui doit encore se prononcer sur ce dossier et dont l'avis est, depuis le traité de Lisbonne, juridiquement contraignant (codécision).

Le projet d'avis du Polonais Mieczyslaw Struk, soutenait de manière surprenante la

Pierre Maille, président du Conseil général du Finistère et membre du Comité des régions de l'Union européenne, est longuement intervenu, au cours de la session des 15 et 16 février, pour défendre les amendements qu'il a présentés avec Jean-Yves Le Drian. Pour les deux élus bretons qui mènent la fronde contre le projet de la Commission, ce vote constitue une première victoire qui, espèrent-ils, appellera d'autres.



Pierre Maille au Comité des régions

Prochaine étape : le rapporteur, qui a donc reçu sa copie en retour, devra la modifier en profondeur pour davantage refléter la position des régions et les intérêts des pêcheurs.

Affaire à suivre...

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 1^{er}/03/2012



Dossier de la semaine
Un projet clair



Vie de la Fédération
Pour Hollande dans la 3^e



Interview
Qui veut la fin des génératives ?
Avec Francesca Belli

Aveu d'échec

Nicolas Sarkozy promet la France forte. Mais s'agit-il, de la part du président sortant, d'une promesse ? Ou d'un aveu d'échec ? Depuis 2007, on ne voit guère dans quel domaine la position de la France se serait renforcée. Économiquement, le déficit commercial n'a jamais été aussi important. Diplomatiquement, sur aucun dossier, notre pays n'a pu imposer ses choix et entraîner la communauté internationale. Presque tous les dictateurs emportés par le printemps arabe ont été reçus, avec tous les honneurs, à Paris avant que leurs peuples ne se soulèvent.

Vouloir, pour demain, la France forte est un formidable aveu d'échec de la part de celui qui a gravement abîmé l'image de notre pays dans le monde.

PS29

Quotient familial



La droite, comme à son habitude, joue sur les peurs et fait croire à une remise en cause de la politique familiale. Il n'en est rien.

Quelle est la réalité aujourd'hui ? 10% des familles perçoivent 46% du budget que l'État consacre au quotient familial. Ce sont donc les familles les plus riches qui en bénéficient le plus, alors que les familles qui ne paient pas ou peu d'impôts n'en bénéficient pas.

Mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, le quotient familial était au départ une mesure de justice sociale destinée à réduire les impôts des couples ayant des enfants à charge. Il est calculé en fonction du revenu des ménages, des aides familiales perçues par eux et le nombre d'enfants.

Mais, l'avantage fiscal apporté croît avec le revenu du foyer, même s'il existe des plafonnements (2 300 euros par demie-part). Avec le quotient familial, un couple avec trois enfants économise 600 euros/an lorsqu'il gagne deux smic, mais plus de 9 000 euros/an s'il gagne dix smic.

Contrairement à ce que veut faire croire l'UMP, François Hollande ne souhaite pas supprimer le quotient familial, mais rendre plus juste la politique familiale. L'effort de redressement des comptes de l'État, dans une période de crise économique demande une gestion rigoureuse des aides. Le principe est donc simple : limiter pour les 5% des foyers fiscaux les plus aisés, la réduction d'impôt. Elle sera plafonnée à 2 000 euros la déduction possible pour chaque demie-part.

Avec l'argent ainsi économisé, il sera possible, à budget constant, d'augmenter de 25% l'allocation de rentrée scolaire pour les familles les plus modestes. L'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire permettra à un couple avec trois enfants de gagner chaque année 230 euros de plus ; les familles de classe moyenne, y compris de classe moyenne supérieure, continueront à bénéficier du quotient familial au même niveau qu'aujourd'hui. Ce nécessaire rééquilibrage ne concernera que 5% des foyers fiscaux bénéficiant du système du quotient familial.

Un projet clair

Faute de propositions et plombée par un bilan catastrophique, l'UMP déforme à outrance le projet, pourtant clair, que François Hollande propose aux Français. A tel point, qu'il paraît nécessaire de rétablir la vérité en se référant aux propos tenus par notre candidat.



Retraites : une vraie négociation s'ouvrira

C'était l'objet de la réunion de section brestoise, de Lambé-Bellevue-Europe (LBE) qui s'est tenue le 22 février, en présence de Marc Coatanéa, premier secrétaire fédéral.

Que fera François Hollande, une fois élu, à propos des retraites ? Voilà une question qui revient régulièrement.

Dans son premier discours au Bourget, devant 25 000 personnes, François Hollande a clairement répondu : « **L'égalité doit commencer à faire partir à la retraite ceux qui ont commencé à travailler tôt, exercé les métiers les plus pénibles. Et c'est pourquoi, tout en ayant le souci de maîtriser les comptes et en ouvrant une négociation sur la réforme des retraites indispensable - puisque celle qui a été votée est, non seulement injuste, mais pas financée - eh bien, sans attendre l'ouverture de cette négociation, tous ceux qui ont 60 ans et qui auront cotisé 41 années retrouveront le droit de partir à la retraite à taux plein. La négociation, elle, portera sur la pénibilité, les décotes, le montant des pensions, l'âge légal, l'évolution des recettes, indispensable, et la pérennité de notre système par répartition.** »

Autre sujet d'inquiétude, le financement de la dépendance. François Hollande a répondu à cette question, lors de la conférence de presse qu'il a tenue à Brest, le

30 janvier, avant son meeting devant plus de 3 500 personnes. Il a d'abord rappelé le contexte et le triste bilan du président sortant. « **Dois-je rappeler toutes les promesses qui avaient été faites en matière de dépendance des personnes âgées ? Dois-je avoir la cruauté de me souvenir que le président sortant avait promis qu'une réforme serait votée à la fin de l'année 2011 ? Beaucoup d'associations sont dans une très grande difficulté, les conseils généraux n'en peuvent plus, dès lors que l'Apa n'est pas compensé, comme il était prévu, par l'État - et que, pour les familles, un reste à charge très important demeure. Donc, je l'ai moi-même indiqué dans mon projet présidentiel, nous aurons à faire cette réforme. Il y aura des financements à prévoir, des solidarités à organiser. Ce sera l'objet d'une concertation avec les associations concernées, avec les conseils généraux, pour trouver un mode de couverture pérenne de ce que l'on appelle la dépendance.** »



Étrangers : droit de vote aux élections locales

La droite joue sur les peurs et tente de faire croire qu'une victoire de François Hollande se traduira par l'élection de maires étrangers. Là encore, il suffit de lire ou d'écouter notre candidat. Dans les 60 engagements qu'il a pris devant les Français, il annonce (engagement 50) « **J'accorderai le droit de vote aux élections locales, aux étrangers résidant légalement en France, depuis cinq ans.** »

Et sur TF1, il a précisé : « **Ça fait des années et des années que cette question est posée. Ceux qui sont depuis longtemps en France, qui payent leurs impôts locaux, ne sont pas des citoyens, ce sont des résidents. Donc ils ne pourront voter qu'aux élections municipales et rien d'autre. Et ils ne peuvent pas devenir maires ou adjoints.** »

Pour Hollande dans la 3^e

Dans la circonscription de Brest-rural (3^e), la campagne pour François Hollande s'organise. Même en l'absence de candidat socialiste aux Législatives, les militants du Parti Socialiste se mobilisent pour que François Hollande réalise le plus haut score possible dans cette circonscription où la gauche progresse, élection après élection.

D'ailleurs, le gouvernement ne s'y est pas trompé lorsqu'il a procédé au redécoupage électoral. Le canton de Bellevue, plutôt favorable à la gauche, a en effet été rattaché à la circonscription de Brest-centre. Mais, cette manœuvre n'a pas entamé la détermination des socialistes de la 3^e circonscription.

Pour la campagne de François Hollande, le comité de campagne de la circonscription, qui rassemble le délégué de circonscription, les secrétaires de sections, les secrétaires



Le comité de campagne, le 22 février

fédéraux, le président de Bmo et le président du groupe au Conseil général a décidé d'organiser une réunion publique dans chaque canton (Plouzané, Saint-Renan, Ploudalmézeau et Plabennec).

Pierre Maille fut le premier à intervenir, à Landunvez, le 1^{er} mars. Benoît Hamon sera pour sa part dans la circonscription,

le 21 mars. Au lendemain du meeting de François Hollande pour le grand Ouest à Rennes, le porte-parole du Parti Socialiste ira, dans un premier temps, à la rencontre des étudiants du technopôle, à Plouzané. Il pourra ainsi présenter le projet de notre candidat qui a fait de la jeunesse la priorité de sa campagne.

Mais, il abordera aussi les questions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche. Puis il animera une réunion publique à Saint-Renan au centre socio-culturel, à 20h30.

Le comité de campagne se réunit régulièrement pour programmer les porte-à-porte, les collages et les présences sur les marchés, pour diffuser et expliquer le projet présidentiel de François Hollande. 🌸

Interview

Qui veut la fin des génériques ?

Avec Francesca Belli

Au mois de février, AIDES, avec avocats pour la santé dans le monde, France et Inde, a organisé un voyage d'étude en Inde, auquel a participé le premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa. « Il s'agissait, explique Francesca Belli, responsable plaidoyer international à AIDES, de sensibiliser les élus français aux enjeux de l'accès à la santé pour les personnes vivant avec le VIH et la Tuberculose, dans le monde. »

Cap Finistère : Quels étaient les enjeux du voyage que vous avez organisé en Inde ?

Francesca Belli : Il s'agissait d'abord de montrer, sur le terrain, comment est utilisé l'argent du fonds mondial qui est le principal bailleur pour le financement des projets liés à la lutte contre la Tuberculose, le Sida et le Paludisme, mais qui est surtout le plus efficace et le plus transparent. Mais nous voulions aussi défendre l'idée de la mise en place d'une taxe sur les transactions financières pour financer l'accès à la santé

qui, comme on peut s'en rendre compte en Inde, n'est pas encore garanti. Selon les objectifs du millénaire, l'accès universel à la santé devait être effectif en 2010. Mais, nous en sommes loin puisqu'on estime qu'un malade sur trois, seulement, a accès aux traitements.

C'est d'autant plus révoltant qu'on sait qu'il serait possible de stopper l'épidémie de SIDA en 40 ans.

Enfin, nous avons choisi l'Inde car ce pays est le principal producteur de médicaments génériques pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

Cap Finistère : Mais, cette production est menacée.

Francesca Belli : Oui. Les laboratoires cherchent par tous les moyens à limiter la production de génériques. Mais il faut savoir que l'Inde a permis de distribuer des médicaments 90% moins cher. Il existe un projet d'accord commercial entre l'Inde et l'UE. Personne ne connaît exactement les termes de ce texte mais plusieurs éléments nous font craindre des attaques contre les génériques qui pourraient être considérés comme

des contrefaçons de marques de luxes. Mais là, il s'agit de lutter contre des maladies qui tuent 7000 personnes par jour, dont 1000 enfants.

Cap Finistère : Pour financer l'aide au développement vous proposez une taxe sur les transactions financières.

Francesca Belli : Oui, l'éradication du SIDA est possible à condition de le vouloir et d'y mettre les moyens. C'est pourquoi nous proposons de mettre en place une taxe sur les transactions financières dont le produit serait consacré à atteindre les objectifs du millénaire en matière de santé ou de lutte contre le réchauffement climatique. Des taxes avec un dispositif de collecte semblable existent déjà au Brésil, à Taïwan ou même en Grande-Bretagne. Il est donc possible de la mettre en place et nous serons très attentifs à ce que l'argent soit vraiment consacré à favoriser l'accès de tous à la santé. 🌸



Agenda

6 mars

20 h 30 : L'avenir du nucléaire, au local du PS à Brest.

9 mars

A partir de 18 h 00 : « La place des femmes dans le programme de François Hollande », avec Danielle Bousquet, salle François Mitterrand à Pont-de-Buis.

20 mars

18 h 30 : Grand rassemblement avec François Hollande, à Rennes.

21 mars

17 h 00 : Rencontre entre Benoît Hamon et les étudiants du Technopôle, à Plouzané.
20 h 30 : Réunion publique à Saint-Renan.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 946 - Vendredi 2 mars 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SCP PATRICK O'REILLY
OLIVIER BARIOU

Notaires associés à MELGVEN (29140)
1, route de Concarneau

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier BARIOU, notaire à MELGVEN, le 6 février 2012 :

Monsieur Hervé François Marie LE GRAND, commerçant et Madame Suzanne QUINIOU, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à QUIMPER (29000) 29, rue Saint Mathieu.

Nés à savoir :

- Monsieur à QUIMPER (29000), le 13 février 1954.

- Madame à QUIMPER (29000), le 14 septembre 1952.

Tous deux de nationalité française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CAST (29150), le 17 février 1979, non modifié depuis,

ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec une clause d'attribution intégrale de la communauté au profit du conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Olivier BARIOU, notaire à MELGVEN.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de grande instance de QUIMPER

Pour insertion,
Le Notaire.

SCI LE ZABRENN

Société Civile Immobilière
au capital de 150 euros
Siège social : Saint Ouameau
29340 RIEC SUR BELON
RCS QUIMPER 450 217 005

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2012 a pris acte de la cession des parts sociales entre associés intervenue le 25 janvier 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donc procédé à la modification de l'article 3-5-2 des statuts dans les termes suivants :

3-5-2 - Apports en numéraire (AGE du 5 mai 2007, AGE du 23 août 2010 et AGE du 26 janvier 2012).

Suite aux apports effectués lors de la constitution de la société et aux cessions des parts sociales en date du 4 mai 2007, du 23 août 2010 et du 25 janvier 2012, les parts composant le capital social se trouvent actuellement réparties comme suit :

- Isabelle LE GOC à concurrence de onze parts sociales ci numérotées de 1 à 11 inclus.

- Robert LE GOC à concurrence de une part sociale ci numérotée de 12 à 12 inclus.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 12 parts sociales.

Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans les proportions sus-indiquées et qu'elles sont toutes entièrement libérées.

Formalités au RCS de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI DE LA VIEILLE ROUTE DE ROSPORDEN

Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social : 355, rue de l'Élorn
29200 BREST
330 447 202 RCS BREST

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur Jacques BARRAINE demeurant à BREST (29200) 20, quai Commandant Malbert a été nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST (29200) 355, rue de l'Élorn, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

PIERRE LE REST

Avocat

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SECRETS DE STILLS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 26, rue Émile Zola
29200 BREST
507 607 836 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 27 janvier 2012, les associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Aux termes d'un acte en date du 9 février 2012, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Patrick BRUC de ses fonctions de co-gérant de la société, à compter du même jour.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à ÎLE DE BATZ du 30 janvier 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : SCI ADCC.

Siège social : «Le Débarcadère» - 29253 ÎLE DE BATZ.

Objet social : Achat de biens ou droits immobiliers construits ou à construire, la location d'immeubles.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Cyril CANSELIER et Madame Anne DIRAISON demeurant «Le Débarcadère» - 29253 ÎLE DE BATZ.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

La Gérance.

En bref

Volontaires du changement

Dans le cadre de la campagne de François Hollande, une réunion de formation des volontaires du changement se déroulera le 10 mars de 13h00 à 17h00, au local du Parti Socialiste à Brest, 13 rue de Portzmoguer. Cette formation est destinée à toutes celles et à tous ceux qui veulent s'impliquer dans la campagne de notre candidat.

Cette formation s'axe sur deux objectifs : former les « mobilisateurs » pour qu'ils forment ensuite des « volontaires », notamment en porte-à-porte, et former les « mobilisateurs » à utiliser la plate-forme <http://toushollande.fr>

Inscriptions et informations
au : 02 98 53 20 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à ÎLE DE BATZ du 30 janvier 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : YA'BATZ'A.

Siège social : «Le Débarcadère» - 29253 ÎLE DE BATZ.

Objet social : Restaurant, Bar, Hôtel.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social : 10 000 euros.

Gérance : Madame Anne DIRAISON demeurant «Le Débarcadère» - 29253 ÎLE DE BATZ.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à MELLAC du 10 février 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : SCI DE L'ÎLE.

Siège social : 41, rue de Pen Lan - 29300 MELLAC.

Objet social : L'acquisition de tous immeubles et de tous terrains, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Olivier PAYET, demeurant 41, rue de Pen Lan - 29300 MELLAC.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.
La Gérance.